

République française  
COTE D'OR  
Canton de POUILLY-EN-AUXOIS  
Commune de CRÉANCEY  
21320 CRÉANCEY  
Téléphone: 03 80 90 89 28  
Télécopie: 03 80 90 89 71  
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2011-017 - Séance du 30 juin 2011

Nombre de Conseillers  
- Afférents au Conseil: 10  
- En exercice: 10  
- Qui ont pris part à la délibération: 7

Date de convocation: 23 juin 2011  
Date d'affichage: 1<sup>er</sup> juillet 2011

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de BEAUNE et publication ou notification du 01/07/2011

Le trente juin deux mille onze à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Denis BERTHOUX, Maire

Etaient présents:

BERTHOUX Denis, LUCOTTE Jean-Marc, GUERIN Patrick, CHOPIN René, CORNESE Jean-Pierre, PATRIAT Elisabeth (procuration), QUIGNARD Jean-Pierre

Absents : DESNOYER Fabrice, GIRARD François, PAJOT Marc

Secrétaire: GUERIN Patrick

**Objet :** APPROBATION ADHESION AU SICECO COMMUNES DE CHATILLON S/SEINE ET ROUGEMONT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 25 mai 2011, le Comité a accepté la demande d'adhésion au SICECO des communes de Châtillon sur Seine et de Rougemont. Il précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer, selon la règle de la majorité qualifiée et dans un délai de trois mois, sur ces nouvelles adhésions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SICECO,

Vu la délibération de Châtillon sur Seine du 20 avril 2011,

Vu la délibération de Rougemont du 20 mai 2011,

Vu la délibération annexée du Comité du 25 mai 2011,

Considérant que les demandes de Châtillon sur Seine et de Rougemont d'adhérer au SICECO répondent aux impératifs de regroupement au sein d'une structure départementale unique organisatrice de la distribution publique d'électricité, formulés par la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie,

APPROUVE l'adhésion des communes de Châtillon sur Seine et Rougemont au SICECO,

AUTORISE le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait, délibéré et signé en séance, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
BERTHOUX Denis

Certifié exécutoire en application de l'article 1<sup>er</sup> de la  
loi n° 82623 du 22 juillet 1982 et du CGCT.  
Acte publié le 20 janvier 2011



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 04/07/2011

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/07/2011